

Intervention de Mme Corine Bolay Mercier à propos du rapport du Conseil d'État en réponse au postulat de M. Éric Jurt sur l'école obligatoire.

Monsieur le Président, chers collègues,

Le rapport d'information que le Conseil d'état fournit en réponse au postulat Jurt rappelle les changements importants que la scolarité obligatoire neuchâteloise vit depuis une dizaine d'années avec HarmoS, la régionalisation, la rénovation du cycle 3, etc. Oui, l'école d'aujourd'hui n'est plus celle que nous avons pour la plupart d'entre nous connue.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à marquer au crayon rouge un point soulevé dans rapport du Conseil d'État : Neuchâtel est un des cantons qui dépense le moins pour la scolarité obligatoire, que ce soit par élève ou en montant effectif. Ce constat, l'étude Bakbasel l'avait déjà fait. Neuchâtel peut et doit faire mieux, car les connaissances, les qualifications et les compétences que l'école dispense figurent parmi les principaux moteurs d'un développement durable de la société et des individus qui la composent. Les propositions contenues dans le plan de législature, comme l'augmentation des élèves par classe ou la baisse drastique des moyens d'orthophonie sont pour la majorité du groupe socialiste inadéquates, voire inacceptables et surtout en opposition avec une des antennes du Conseil d'État, figurant notamment dans son programme de législature « notre canton a besoin de forces vives, d'agilité, d'enthousiasme, de cohésion ».

Venons-en au rapport. Le Conseil d'État livre un document complet et détaillé. Il met en perspective les chiffres et présente le cadre intercantonal. Le document explique également les changements intervenus dans l'encadrement scolaire avec la régionalisation et la mise en place du concordat HarmoS. Avant, les membres des commissions scolaires de milice accompagnaient les directions d'école et fournissaient un énorme travail. L'encadrement était également assuré par les inspecteur-inspectrices d'écoles du SEO (Service de l'enseignement obligatoire), ainsi que par des enseignants

bénéficiant de décharges pour la réalisation de tâches administratives. Ces structures, vu la complexité des tâches et les limites du système de milice, ont été remplacées par des directions, directions adjointes et d'autres services administratifs.

Selon le rapport fourni, les chiffres pour comparer les cercles entre eux ou pour comparer Neuchâtel à d'autres cantons doivent être maniés avec prudence, car les paramètres à prendre en considération ne sont pas identiques et les charges entre centres sont lissés différemment. Une question demeure toutefois dans les comparaisons intercantionales : comparer les cantons entre eux dans l'encadrement scolaire, est-ce mission impossible ? Le syndicat SAEN a réalisé une comparaison avec d'autres cantons... et ses recherches aboutissent à des chiffres édifiants... Le Jura dépenserait presque 3 x moins que Neuchâtel dans les ressources administratives...

Le Conseil d'État propose également 7 mesures pour améliorer le fonctionnement et l'organisation de l'école obligatoire neuchâteloise. Pour le groupe socialiste, certaines sont fondamentales et nécessaires : réduire les tâches administratives du corps enseignant, mettre en place un cahier des charges cadre pour le personnel enseignant ou encore améliorer la communication entre le Conseil d'État et les enseignants relèvent pour le groupe socialiste de mesures urgentes. Notre groupe rappelle la nécessité d'associer les associations professionnelles dans ces démarches afin qu'elles fonctionnent sur le terrain.

Une mesure nous inquiète toutefois, celle qui consiste à modifier le statut des membres de la direction ! À la place de l'autonomie et de la flexibilité attendue, cette mesure n'introduira-t-elle pas une concurrence très malsaine entre cercles régionaux ?

Pour terminer, le groupe socialiste partage le constat du Conseil d'État : l'école neuchâteloise a besoin de stabilité, pour le bien-être et l'épanouissement des élèves, des parents, des enseignants, du corps administratif dont il est question dans ce rapport !

Pour le groupe socialiste
Corine Bolay Mercier